



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 3830

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question posée le 10 octobre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport concernant les maisons médicales de garde (MMG). Le rapport préconise d'inscrire les MMG dans un dispositif de permanence des soins (PDS) simplifié et lisible, notamment en établissant une sectorisation élargie calquée sur la carte des établissements hospitaliers en « nuit profonde », permettant de garantir après régulation préalable une réponse au besoin de visites « incompressibles ». Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3830

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5428

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)